

# MAIRIE DE DAMBACH-LA-VILLE

Le 18 avril 2013

## PUBLICATIONS

### 1) Inscriptions à l'école élémentaire. Rentrée 2013/2014.

Les inscriptions se feront à l'accueil de la Mairie **du lundi 22 avril au mercredi 24 avril, de 8 h à 12 h.**

Le livret de famille et un justificatif de domicile seront à présenter.

L'admission à l'école élémentaire aura lieu **vendredi 3 mai 2013 à 11 h30 et de 13 h30 à 16 h.**

Prière d'apporter le certificat d'inscription et la feuille de renseignements complétée, délivrés en mairie, le carnet de santé ou un document attestant des vaccinations obligatoires.

### 2) Réfection des chemins communaux.

Le Syndicat Viticole, en collaboration avec la Commune, organisera la réfection des chemins communaux le **mercredi 24 avril 2013**, à partir de 7 h30. Le rendez-vous est fixé à l'atelier communal. Un repas pris en commun vous sera proposé à 13 h. Prière de s'inscrire chez Didier PETTERMANN à l'adresse mail [syndicatviticoleambach@gmail.com](mailto:syndicatviticoleambach@gmail.com) ou par fax au 03 88 92 47 14.

### 3) Repas à la Maison de Retraite.

Il est rappelé aux personnes de 70 ans et plus qu'elles ont la possibilité de prendre le repas de midi ou le dîner à la Maison de Retraite. Les tickets-repas sont à acheter à la Mairie de Dambach-la-Ville.

### 4) Entretien des haies et brûlis réglementés.

Pour préserver la petite faune, il est interdit en Alsace de tailler et d'entretenir les haies **du 15 mars au 31 juillet**. Est considéré comme une haie, tout petit groupe d'arbustes et d'arbres, de longueur et hauteur variables, de largeur faible (inférieure à 30 m), enclavés dans des prairies, champs ou vignes. La haie peut être accolée à un élément fixe, linéaire du paysage (chemin, route, voie ferrée, ruisseau...).

Les haies urbaines ne sont pas concernées par l'interdiction mais il est bien sûr recommandé de ne procéder à une taille qu'après s'être assuré qu'aucun oiseau n'y a trouvé refuge.

La pratique de l'écobuage (pratique de feux pour nettoyer une parcelle agricole) est interdite **du 1<sup>er</sup> janvier au 15 mai 2013** dans le Bas-Rhin, ce dans un souci de préservation de la faune. En dehors de cette période, les brûlis sont soumis à condition - **déclaration 48 h avant en mairie et obligation de surveiller l'opération avec du matériel de lutte contre l'incendie.**

### 5) ERDF – Information Opération maintenance branchements aériens.

Dans le cadre de son programme annuel, ERDF procédera **à partir du 20 mars 2013** à la vérification des coupe-circuits. La visite de contrôle est gratuite et si cela s'avère nécessaire, le remplacement des éléments vétustes sera entrepris, à la charge de E.R.D.F.

E.R.D.F. passera chez les habitants dont la présence est nécessaire. En cas d'absence, un avis de passage leur sera adressé avec les coordonnées d'un agent afin de planifier un rendez-vous pour une visite ultérieure.

### 6) Relais Assistants Maternels.

Prochaines permanences : **mardi 23 avril 2013 et mardi 30 avril 2013** de 9 h à 11 h au rez-de-chaussée de la Mairie.

### 7) Animation Jeunesse Barr Bernstein – Vacances avril 2013.

Le programme des activités pour les jeunes durant les vacances de Pâques est paru. Il est consultable sur le site de la Communauté de Communes Barr-Bernstein [www.barrbernstein.fr](http://www.barrbernstein.fr) sous la rubrique Service Jeunesse.

**8) Tirs de nuit des sangliers.** Conformément à l'arrêté préfectoral du 14 mars 2013, des tirs de nuit des sangliers auront lieu **jusqu'au 30 juin 2013.**

**9) Objet trouvé :** 1 trousseau de clés

## ASSOCIATIONS

### 1) Tennis-club – Marché aux puces.

Le Tennis-club organise son 11<sup>ème</sup> marché aux puces le **jeudi 9 mai 2013**, jour de l'Ascension.  
Un formulaire d'inscription est disponible en mairie ainsi que sur le site « Tennis Dambach-la-Ville ».

## ANNONCES

1) La Boulangerie FRIANT sera fermée pour congés du 22 avril 2013 au 1er mai 2013 inclus.  
Ouverture le 2 mai.

2) A vendre : très bel appartement neuf 77 m<sup>2</sup> avec belle vue sur les Vosges, situé sur la route des vins à Dambach-la-Ville. Appartement comprenant une cuisine équipée neuve, une terrasse couverte, un grand séjour, 2 chambres. Garage, cave et place de parking privée. Sans vis-à-vis, chauffage électrique au sol.  
DPE : D Prix : 185 000 €. Tél. 07 70 68 74 51 Fixe 03 88 57 16 02.



*Toi aussi, découvre les Gaulois !*

*La Confrérie des Bienheureux du Frankstein t'invite à participer à sa fête Pierres et Vins de Granite « Les Gaulois débarquent »:*

*Sur une feuille blanche, dessine ton plus beau dessin de Gaulois (tu peux t'inspirer de la galerie de photos du site internet [www.trimatrici.fr](http://www.trimatrici.fr)) et dépose-le à la mairie de Dambach-la-Ville, entre le 15 et le 19 avril, ou à la salle de la Laube, le samedi 20 avril, entre 14h et 15h. N'oublie pas d'y noter tes nom, prénom et âge.*

*Les 12 plus beaux dessins seront élus et tu remporteras peut-être l'un des 12 bons d'achat Joué Club, d'une valeur de 10€, mis en jeu.*

*La remise des prix aura lieu*

*Place du Marché, le dimanche 21 avril, vers 18h.*

*Et sera suivie d'un grand lâcher de ballons !*

*De nombreuses activités vous attendent, toi et tes parents, lors de notre fête :  
animations gauloises, circuit découverte du vignoble, taille de pierres en direct,  
démonstrations par les Compagnons du Devoir...*

*Alors, à très bientôt !*



La Confrérie des Bienheureux du Frankstein

le 21 Avril 2013  
Dambach la Ville



# Pierres & Vins de Granite

Les Gaulois  
débarquent



**11<sup>h00</sup>** Inauguration & Intronisations

**11<sup>h45</sup>** Emersion des Bienheureuses de la fontaine de l'Ours

**12<sup>h15</sup>** Verre de l'amitié et repas à la Place du Marché (sur réservation)

**14<sup>h00</sup>** Ouverture du circuit "A la découverte des Gaulois"

**18<sup>h00</sup>** Bénédiction et Immersion des Bienheureuses,  
Remise des prix,  
Présentation de Miss Granite 2013.

## Circuit des Gaulois

L'achat d'un verre "Confrérie" orné de l'Ours Dambachois, au prix de 8 € servira de "pass" aux différentes dégustations.

Etape 1 : **MAGOS** (Place du marché)

Etape 2 : **CANTO-VINOM** (Vignes de la Confrérie)  
Riesling Grand Cru Frankstein

Etape 3 : **RATIS** (Remparts)  
Pinot Gris Grand Cru Frankstein

Etape 4 : **TEGIA** (Cour Winter)  
Gewurztraminer Grand Cru Frankstein

Présentation d'un campement, de la vie quotidienne gauloise, l'équipement et l'armement des guerriers, l'artisanat... plus précisément de l'époque de la guerre des Gaules.  
Démonstrations de combats et de maniement d'armes (animations pour enfants).

## L'Atelier des Bienheureux

- Présence de la Reine des Vins,
- Bière et Fromage de la Confrérie de la Jurade Frincièrre de Chimay,
- Les Compagnons du Devoir en démonstration,
- Le tailleur de pierres Thierry Gangloff,
- Le Batelier du Ried avec Patrick Unterstock,
- Les Ours en Fête d'Andenne,
- Exposants et artisans,
- Dégustation des Grands Crus du Frankstein et de la célèbre Bienheureuse (sur le parvis de l'Hôtel de Ville).

## La Confrérie à table...

- Dimanche à Midi, plat Gaulois (cochon de lait farci) à la salle Théophile Bader (sur réservation de préférence : [confreriefrankstein@yahoo.fr](mailto:confreriefrankstein@yahoo.fr))
- Toute la journée : petite restauration
- Tartes Flambées à partir de 18h

Animation musicale assurée par Jean-Marie Friedrich et Emile Nartz



## **Office de Tourisme Barr-Bernstein. Information destinée aux loueurs de meublés et chambres d'hôtes.**

Avant le démarrage de la saison touristique nous vous proposons un rappel sur la réglementation concernant la **déclaration obligatoire en mairie des meublés de tourisme et chambres d'hôtes.**

### **Meublés de tourisme**

Si le classement d'un meublé de tourisme par le propriétaire est facultatif, le Code du tourisme impose en revanche une obligation de déclaration en Mairie par les propriétaires (loi n°2009-888 du 22 juillet 2009).

#### **1- Les propriétaires de meublés de tourisme classés ou non classés ont l'obligation de les déclarer en Mairie.**

Article L324-1-1 : « Toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non au sens du présent code, doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où est situé le meublé ».

#### **2- Un écrit comprenant le prix et la description des lieux est obligatoire**

Article L324-2 : « Toute offre ou contrat de location saisonnière doit revêtir la forme écrite et contenir l'indication du prix demandé ainsi qu'un état descriptif des lieux. »

#### **3- Le propriétaire s'expose à une contravention de troisième classe**

Article R324-1-2 : « Le fait, pour une personne qui offre à la location un meublé de tourisme au sens de l'article D. 324-1, de ne pas respecter l'obligation de déclaration prévue à l'article L. 324-1-1 est puni des peines prévues pour les contraventions de la troisième classe. »

### **Chambre d'hôtes**

Il n'existe pas de classement pour les chambres d'hôtes ; en revanche, les propriétaires ont également l'obligation de déclaration en mairie.

#### **1- Les propriétaires de chambres d'hôtes ont l'obligation de les déclarer en Mairie**

Article L324-4 : « Toute personne qui offre à la location une ou plusieurs chambres d'hôtes doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune du lieu de l'habitation concernée. »

#### **2- Le propriétaire s'expose à une contravention de troisième classe**

Article R324-16 : « Le fait, pour une personne qui offre à la location une ou plusieurs chambres d'hôtes au sens de l'article D. 324-13, de ne pas respecter l'obligation de déclaration prévue à l'article L. 324-4 est puni des peines prévues pour les contraventions de la troisième classe. »

**Habitants de Dambach-la-Ville :**  
**Participez !** à la 2<sup>ème</sup> édition de la  
**Semaine du Jardin** du 27 mai au 2 juin

**Appel aux jardiniers**

Damb'Nature et ACJCA recherchent des jardiniers amateurs désireux de montrer et de raconter leur jardin dans le cadre de la Semaine du Jardin et de son circuit des jardins, en soirées et/ou week-end.  
Inscriptions: 03.88.92.40.20, avant le 15 mai.

**Démonstration de broyage : Gardez vos tailles et branchages de printemps**

L'accès aux déchèteries se restreint, vive le broyage !  
En prévision de la démonstration de broyage pendant la Semaine du Jardin, vous êtes invités à garder vos branchages des tailles de printemps, qui pourront être broyés gratuitement. Branchages le moins sec possible, diamètre 3cm max. Broyat à emporter pour enrichir le sol de vos jardins.



[www.dambnature.com](http://www.dambnature.com)  
[www.acjca.fr](http://www.acjca.fr)

